

# Procès-verbal

## Séance ordinaire du conseil municipal

**Lundi 9 juin 2014, 19 h 30, à l'église**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Marie-Ève Racine (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

En l'absence de Mme Christiane Auclair (district 2).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Danièle.

En présence de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte et du directeur général et trésorier adjoint, M. Daniel Pelletier.

### Dispositions préliminaires

1. 199-06-14

#### Ouverture de la séance

À 19 h 32, Mme la mairesse Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 200-06-14

#### Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé et modifié ci-dessous :

#### **Dispositions préliminaires**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2014

#### **Adoption des comptes**

4. Adoption des comptes – Lot 06-2014 (9 mai 2014 au 5 juin 2014)

#### **Période de questions #1**

5. Période de questions #1

#### **Suivi**

6. Correspondance
7. Suivi des projets en cours

#### **Dépôt**

8. Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
9. Dépôt du rapport des formations sur l'éthique et la déontologie des élus

#### **Avls de motion**

10. Avis de motion – Adoption du Règlement 730-14 – *Règlement de concordance modifiant le Règlement 614-11 relatif aux plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)*

#### **Adoption de règlements**

11. Adoption du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*
12. Adoption du premier (1<sup>er</sup>) projet de Règlement 729-14 – *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*
13. Adoption du projet de Règlement 730-14 - *Règlement de concordance modifiant le Règlement 614-11 relatif aux plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)*

#### **Finances**

14. Emprunt au Fonds de roulement

#### **Dérogations mineures**

15. Demande de dérogation mineure – 3-5, rue du Calvaire
16. Demande de dérogation mineure – 8, rue Valmont
17. Demande de dérogation mineure – 52, rue Auclair

#### **Urbanisme**

18. Demande en vertu du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 40, rue Saint-Antoine (lot projeté 344-5)
19. Demande en vertu du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Construction d'une rue desservie par un réseau d'égout pluvial fermé (Intersection des rues Monardes et Kildare)
20. Acceptation finale – Développement des Mésanges, phase 2
21. Reporté
22. Acceptation provisoire – Développement Kildare, phase 1

#### **Opérations contractuelles**

23. Reporté
24. Octroi de contrat à Aecom pour la préparation des plans et devis préliminaires, définitifs, de l'appel d'offres et pour la surveillance des travaux de drainage et de stabilisation du talus situé au 1 000, avenue Sainte-Brigitte, conformément à l'appel d'offres SBDL2014-05

#### **Autorisation de signature**

25. Désignation d'un représentant de la bibliothèque municipale auprès du Réseau BIBLIO
26. Ratification de la signature de l'entente hors cour dans le dossier 200-17-014142-111
27. Désignation des signataires pour la convention d'aide avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

#### **Ressources humaines**

28. Embauche de M. Alexandre G. Voyer au poste de coordonnateur à la programmation (remplacement de congé de maternité)
29. Embauche de M. Christian Dallaire au poste d'horticulteur, saisonnier, contractuel

#### **Divers**

30. Demande d'étude en vue de la création d'un parc régional
31. Tenue de l'édition 2015 du Défi têtes rasées Leucan à Sainte-Brigitte-de-Laval
32. Modification au calendrier des séances
33. Modification de la Résolution 152-04-14

#### **Période de questions #2**

34. Période de questions #2

#### **Dispositions finales**

35. Levée de la séance

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **3. 201-06-14 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2014**

**Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.**

**Il est résolu :**

1. D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 mai 2014, 19 h 30;
2. D'autoriser la mairesse et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-01-06-14*

## **Adoption des comptes**

### **4. 202-06-14 Adoption des comptes – Lot 06-2014 (9 mai 2014 au 5 juin 2014)**

Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.

Il est résolu :

1. De recevoir le bordereau du lot 06-2014, couvrant la période du 9 mai 2014 au 5 juin 2014, au montant de 955 213,55 \$;
2. De payer les montants associés audit bordereau :

<b>SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 9 JUIN 2014</b>	
S.T.P. inc	120,72 \$
Les produits Opti max inc.	177,59 \$
Imprimerie Sociale	733,54 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	119 788,68 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	39,37 \$
Postes Canada	500,69 \$
Bell	2 743,61 \$
Fonds de l'information foncière	176,00 \$
Fournitures de bureau Denis	507,65 \$
Les Copies de la Capitale inc.	95,44 \$
MBH Mobilier de bureau	730,09 \$
Le Soleil	826,79 \$
Communauté métropolitaine de Québec	8 465,00 \$
Les Éditions Yvon Blais inc.	113,30 \$
Latulipe inc.	44,91 \$
Aéro-Feu ltée	120,72 \$
Bell Mobilité Téléavertisseur	201,46 \$
Société protectrice des animaux de Québec	1 510,84 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	381,41 \$
Bell Mobilité Cellulaire	778,51 \$
Linde Canada limité M2193	233,49 \$
Ministre des Finances	410 959,00 \$
Servodirection D.S.G. inc.	562,53 \$
Guillaume Bédard	991,69 \$
Location d'outils Beauport inc.	1 880,94 \$
Spécialités Industrielles Harvey	171,77 \$
NAPA pièces d'autos	36,27 \$
Camions international Élite ltée	760,64 \$
Drolet ressort inc.	1 166,96 \$
Usinage Beauport 2000 inc.	149,47 \$
Hydro Québec	22 063,34 \$
Capitale hydraulique	59,82 \$
Radiateurs ACME inc.	969,26 \$
Béton chevalier inc.	721,46 \$
Atlantis Pompes Ste-Foy	19,83 \$
Réal Huot inc.	173,01 \$
Sani Orléans inc.	1 721,79 \$
Ville de Québec	27 088,77 \$
Gaudreau environnement inc.	21 022,75 \$
Canac-Marquis Grenier	660,04 \$
Sani Bleu	390,92 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	44,76 \$
Distribution sports et loisirs G.P. inc.	153,46 \$
La Capitale en fête	518,54 \$
Association sportive de Ste-Brigitte-de-Laval	6 188,00 \$
Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale	114,98 \$
La boutique aux fleurs	75,02 \$

Ministre des Finances - SQAE	(211,01) \$
Nathalie Gagnon	54,18 \$
Multi-gestion C.D. inc.	62,67 \$
Toshiba Solution d'affaires	1 251,03 \$
Les huiles Desroches inc.	3 280,73 \$
Pneus Bélisle	33,29 \$
Info Page	82,09 \$
Lumen	289,04 \$
Animagination enr.	344,93 \$
Gestion et développement de la Triade inc.	1 483,20 \$
Mirabau sérigraphie	584,13 \$
Wanita Daniele	1 551,92 \$
Keystone industries de l'automobile	104,54 \$
Groupe Archambault inc.	204,34 \$
Québec Municipal	862,31 \$
Scolart	197,67 \$
Laboratoire Environex	274,22 \$
Unifirst Canada Ltd	1 110,43 \$
Shred-it international inc.	142,71 \$
Groupe Pub Action	217,31 \$
Proludik	1 442,94 \$
Hewitt Équipement Limitée	3 018,71 \$
Réso Tel	120,67 \$
Café 7 étoiles	202,67 \$
Voltec Ltée	1 078,75 \$
Lexum informatique juridique inc.	3 104,33 \$
Andrée-Anne Turcotte	599,25 \$
Marie-Stella	632,36 \$
Émilie Lévesque	247,95 \$
CPA Ordre des comptables professionnels agréés du Qc	448,36 \$
Crobel électronique	244,16 \$
Claude Pelletier	38,10 \$
Christian Bilodeau	183,18 \$
Mario Simoneau	425,00 \$
Karine Baril	11,18 \$
Mack Ste-Foy	(189,60) \$
Jessie Fradette	278,39 \$
Estelle Dezausiers	101,83 \$
Les Consultants S.M. inc.	2 655,93 \$
Spécialiste du marketing web	316,18 \$
Machinerie Landry & Fils	2 759,40 \$
Distribution Brunet	927,16 \$
Tomy Émond	3 800,00 \$
Institut du Nouveau Monde	5 940,00 \$
9089-3470 Québec inc.	245,30 \$
Jean-Philip Leclerc	92,02 \$
Jean-Philippe Lemieux	1 377,73 \$
Hardy Filtration	6 756,19 \$
Daniel Pelletier	2 174,96 \$
Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés	10 265,33 \$
IGA 8162	40,37 \$
Ministre du Revenu du Québec	58 911,72 \$
Receveur Général du Canada	23 931,80 \$
Syndicat canadien de la fonction publique	1 118,30 \$
Allen entrepreneur général inc.	2 504,05 \$
PitneyWorks prépayé	2 299,50 \$
Fédération québécoise des municipalités	3 030,51 \$
Visa Desjardins	2 624,94 \$
Sani Fontaine	57,48 \$

Régis Coté & Associés	14 529,97 \$
S.S.Q. Groupe financier	6 290,24 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C. -SÉAO	146,73 \$
Industrielle Alliance	27 349,88 \$
Publications CCH Itée	875,20 \$
Louis Hamel enr.	2 460,46 \$
Références Systèmes inc.	11 438,97 \$
Gagné Letarte société nom collectif, avocats	332,57 \$
Pitney Bowes	704,88 \$
Accommodation du Domaine Beaulieu	64,87 \$
CUMMINS EST DU CANADA INC.	1 973,55 \$
Vitro Plus Beauport	396,67 \$
Outils Plus MJ inc.	21,57 \$
Les Entreprises L.T. Ltée	2 249,29 \$
Carte Sonic	4 158,20 \$
Desjardins Auto Collection	72,46 \$
Macpek Inc.	712,21 \$
Les Entreprises Kar-Bat inc.	914,79 \$
Quin. Tho-Val-Trem Inc.	3 664,87 \$
TransDiff inc.	392,24 \$
Sancovac 2000 inc,	962,57 \$
Électromike inc.	124,09 \$
Le Groupe Sport Inter-Plus	56,23 \$
Productions Logico organisation d'événements	833,57 \$
Signalisation Lévis inc.	101,41 \$
Poly-énergie	574,88 \$
Trafic Contrôle F.M. inc.	12 626,34 \$
Carrières Québec Inc.	18 329,75 \$
Batteries Expert	2,88 \$
Interconnexions LD	264,44 \$
CGS industries	4 981,48 \$
Insta-Mix	40 816,13 \$
Michael Vallée	68,11 \$
Francis Garneau	58,48 \$
Billy Boisvert	1 180,00 \$
Daniel Clavet	274,00 \$
Christelle Delrieu	88,00 \$
André Brousseau	235,70 \$
Rosie Truchon	27,51 \$
Karine Auger	200,00 \$
Marie Simard	200,00 \$
Arnelle Ginet	50,00 \$
Gurval Nicolas	350,00 \$
Stéphane Rioux	35,00 \$
Alain Rodier	196,10 \$
Michel Dauphinais	125,80 \$
Antoine Bédard	165,00 \$
Annie Lemieux	344,80 \$
Fondation médicale de la Jacques-Cartier	500,00 \$
<b>Grand total</b>	<b>955 213,55 \$</b>

3. D'autoriser la mairesse, le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour** : Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Document déposé : DOC-02-06-14

## **Période de questions #1**

### 5. 203-06-14 Période de questions #1

À 19 h 35, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 710-13 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 679-13.*

La période de questions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, s'est terminée à 20 h 05.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

## **Suivi**

### 6. 204-06-14 Correspondance

Mme la mairesse Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

- Aucune correspondance

### 7. 205-06-14 Suivi des projets en cours

Les élus font un suivi des projets en cours :

- Mme la mairesse Wanita Daniele :
  - Fête du 40<sup>e</sup> anniversaire du sacerdoce de M. le curé
  - Rencontre avec les citoyens des rues privées
  - Rencontre avec M. Bernier, député de Montmorency
  - Rencontre avec le ministère des Transports du Québec (MTQ)
  - Fête des voisins
- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux :
  - Conseil de Bassin de la rivière Montmorency
  - Comité du budget
  - Développement commercial et industriel
  - Assises de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ)
- Mme la conseillère Marie-Ève Racine :
  - Protection incendie – sécurité
  - Transport collectif
  - Âge d'or
  - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
- M. le conseiller Alain Dufresne :
  - Sport et loisirs
  - Représentant des associations sportives
  - Comité du budget
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin :
  - Comité budget
  - Comité d'administration
- M. le conseiller Charles Durocher :
  - Culture
  - Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
  - Représentant à l'Association des sentiers lavallois

## **Dépôt**

### 8. 206-06-14 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

Le conseil municipal reçoit le procès-verbal de la rencontre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 23 avril 2014.

9. 207-06-14 Dépôt du rapport des formations sur l'éthique et la déontologie des élus

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, L.R.Q., c. E-15.1.0.1, la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte dépose au conseil municipal le rapport des formations sur l'éthique et la déontologie des élus.

Document déposé : DOC-04-06-14

**Avis de motion**

10. 208-06-14 Avis de motion – Adoption du Règlement 730-14 – Règlement de concordance modifiant le Règlement 614-11 relatif aux plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 730-14 – *Règlement de concordance modifiant le Règlement 614-11 relatif aux plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)*.

**Adoption de règlements**

11. 209-06-14 Adoption du Règlement 712-14 – Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Considérant le préambule du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que ce règlement vise à encadrer et à harmoniser les normes de construction de certains secteurs résidentiels;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'adopter le Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, conformément à la LCV et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c. A-19.1;
2. D'autoriser la mairesse et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Document déposé : DOC-05-06-14

12. 210-06-14 Adoption du premier (1<sup>er</sup>) projet de Règlement 729-14 – Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04

Considérant le préambule du premier (1<sup>er</sup>) projet de Règlement 729-14 – *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*;

Considérant que ce règlement vise à modifier le règlement de zonage afin de modifier les limites des zones récréoforestière RF-22 et des zones résidentielles HA-23, HA-8 et HA-16, à modifier les classes d'usage HA-23 et à modifier les normes concernant l'aménagement d'un toit terrasse;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'adopter le premier (1<sup>er</sup>) projet du Règlement 729-14 - *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*, conformément à la LCV et à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c. A-19.1 ;
2. De tenir une assemblée publique de consultation le mercredi 25 juin, à 19 h 30, à l'église de Sainte-Brigitte-de-Laval;
3. D'autoriser la mairesse et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-06-06-14*

**13. 211-06-14 Adoption du projet de Règlement 730-14 - Règlement de concordance modifiant le Règlement 614-11 relatif aux plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)**

Considérant le préambule du projet de Règlement 730-14 - *Règlement de concordance modifiant le Règlement 614-11 relatif aux plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)*;

Considérant que ce règlement vise à modifier le Règlement 614-11 en fonction du nouveau Règlement de contrôle intérimaire numéro 2013-67 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'adopter le projet du Règlement 730-14 - *Règlement de concordance modifiant le Règlement 614-11 relatif aux plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)*, conformément à la LCV et à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c. A-19.1 ;
2. De tenir une assemblée publique de consultation le mercredi 25 juin, à 19 h 30, à l'église de Sainte-Brigitte-de-Laval;
3. D'autoriser la mairesse et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-07-06-14*

**Finances**

**14. 212-06-14 Emprunt au Fonds de roulement**

Considérant les divers travaux qui devront être effectués au cours de l'été 2014;

Considérant que lesdits travaux n'étaient pas prévus au programme triennal des immobilisations (PTI) 2014;



Considérant la recommandation de la trésorière, qui propose de financer ces projets par le Fonds de roulement, plutôt que par un règlement d'emprunt, en raison du montant total des dépenses et de la disponibilité des fonds dans le Fonds de roulement :

**Sur la proposition de M. le conseiller Charles Durocher.**

**Il est résolu :**

1. D'emprunter au Fonds de roulement un montant de 128 500,00 \$, remboursable sur 5 ans, à compter de 2015, et réparti comme suit :
  - a) 28 700 \$ pour les travaux au 22, rue de l'Aqueduc;
  - b) 21 800 \$ pour les travaux au 106, rue Lucerne;
  - c) 78 000 \$ pour les travaux sur la rue du Geai-Bleu;
2. D'autoriser la mairesse, le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-08-06-14*

### **Dérogations mineures**

#### **15. 213-06-14 Demande de dérogation mineure – 3-5, rue du Calvaire**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure portant le numéro 2013-0020, pour les lots 447-partie et 612-partie (3-5, rue du Calvaire), a été déposée le 30 juillet 2013;

Considérant que le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure afin de rendre réputée conforme l'implantation de la résidence bifamiliale, située partiellement à 5,5 mètres du haut de la ligne de crête d'un talus, ayant d'un dénivelé de plus de 6 mètres et une pente supérieure à 30 %;

Considérant que le propriétaire a fait une demande de permis en bonne et due forme et que le permis 2012-0037 a été émis le 6 février 2012;

Considérant que lors de la construction, il a été nécessaire de procéder à des travaux de remblai afin de créer un plateau constructible;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte au droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que la situation cause un préjudice sérieux au demandeur puisqu'il est impossible de régulariser la situation autrement;

Considérant que la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) à l'égard de cette demande de dérogation mineure :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'accepter la demande dérogation mineure portant le numéro 2014-0020 et, par le fait même, de rendre réputée conforme l'implantation de la résidence bifamiliale, située partiellement à 5,5 mètres du haut de la ligne de crête d'un talus ayant d'un dénivelé de plus de 6 mètres et une pente supérieure à 30 %;
2. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et

Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-09-06-14*

**16. 214-06-14 Demande de dérogation mineure – 8, rue Valmont**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure portant le numéro 2014-0012, pour le lot 456 (8, rue Valmont), a été déposée le 17 avril 2014;

Considérant que la demande vise à permettre la construction d'un cabanon de 33,7 mètres carrés en cour avant, situé à au moins 17 mètres de la ligne avant de propriété au lieu de 30 mètres;

Considérant que le cabanon serait annexé au garage détaché, qui n'est présentement pas construit, mais qui fait l'objet d'un permis émis portant le numéro 2014-0069, en date du 14 avril 2014 et qui a une superficie de 64,6 mètres carrés ;

Considérant que l'implantation du cabanon peut se faire ailleurs sur le terrain, et ce, conformément à la réglementation en vigueur;

Considérant la recommandation défavorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) à l'égard de cette demande de dérogation mineure :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De refuser la demande dérogation portant le numéro 2014-0012, pour le lot 456 (8, rue Valmont);
2. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-09-06-14*

**17. 215-06-14 Demande de dérogation mineure – 52, rue Auclair**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure portant le numéro 2014-0010, pour le 52, rue Auclair, a été déposée le 12 mai 2014;

Considérant que le propriétaire, qui est de bonne foi, a procédé à une demande de dérogation mineure afin de régulariser la marge de recul avant du garage à 0,5 mètre au lieu de 1 mètre;

Considérant que le propriétaire a fait une demande de permis en bonne et due forme et que le permis 2012-0291 a été émis le 22 mai 2012;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte au droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) à l'égard de cette demande de dérogation mineure :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'accepter la demande dérogation portant le numéro 2014-0010 et, par le fait même, de rendre réputée conforme la marge de recul avant du garage à 0,5 mètre au lieu de 1 mètre;
2. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-10-06-14*

## **Urbanisme**

### **18. 216-06-14 Demande en vertu du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 40, rue Saint-Antoine (lot projeté 344-5)**

Considérant qu'une demande d'analyse portant le numéro 2014-0006, pour le lot projeté 344-5 sur la rue Saint-Antoine – aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés, a été déposée le 21 mars 2014;

Considérant le Règlement 614-11 – *Règlement régissant le plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)*;

Considérant qu'une lettre réalisée par la firme *Consultant Thomassin inc. Environnement* a été déposée lors de la demande officielle de PIIA;

Considérant que l'étude sur le PIIA, déposée par la firme, portant le numéro GC-2014-11 répond aux exigences de l'article 5.1.5 et répond aux critères et objectifs de l'article 3.1.2.3 et 3.1.2.5 du Règlement 614-11 (PIIA);

Considérant que le projet de construction neuve est conforme aux règlements en vigueur;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) à l'égard de cette demande :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'accepter la demande 2014-0006 du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de rendre réputé conforme le projet de construction neuve, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), conditionnellement à :
  - a) L'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 mètres carrés et localisée à l'intérieur de la bande de protection de la forte pente;
2. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-09-06-14*

### **19. 217-06-14 Demande en vertu du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Construction d'une rue desservie par un réseau d'égout pluvial fermé (Intersection des rues Monardes et Kildare)**

Considérant qu'une demande d'analyse portant le numéro 2014-0011, pour la construction d'une rue desservie par un réseau d'égout pluvial fermé (lots 183-P, 184-P, 185-P, 595-87-P, 595-P et 595-89), a été déposée le 16 mai 2014;

Considérant le Règlement 614-11 – *Règlement régissant le plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)*;

Considérant qu'un rapport de conception du réseau pluvial conçu par la firme de consultants *AECOM* a été déposé lors de la demande officielle de PIIA;

Considérant que l'étude sur le PIIA, déposée par la firme, répond aux exigences de l'article 5.1.9 et répond aux critères et objectifs de l'article 2.2.3.8, 3.1.2.7 et 3.1.2.9 du Règlement 614-11 (PIIA);

Considérant que la construction de la rue est conforme aux règlements en vigueur;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) à l'égard de cette demande :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'accepter la demande 2014-0011 du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de rendre réputé conforme le projet de construction d'une rue desservie par un réseau d'égout pluvial fermé, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
2. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-10-06-14*

**20. 218-06-14 Acceptation finale – Développement des Mésanges, phase 2**

Considérant le protocole d'entente intervenu entre la Ville et le promoteur, *Gestion P.F.C. inc.*, en date du 27 avril 2011;

Considérant que les travaux de conduites et de voirie sont complétés et que les défaillances ont été corrigées pour la phase 2;

Considérant que l'entrepreneur et le promoteur ont remis à la Ville tous les documents nécessaires à l'acceptation finale des travaux;

Considérant la recommandation favorable de l'ingénieure mandatée au dossier, soit Mme Janie Marcoux, de la firme *Génio experts-conseils*;

Considérant la recommandation favorable du directeur de projet, M. André St-Gelais :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'accepter de façon finale, les travaux du développement des Mésanges phase 2;
2. D'autoriser la mairesse, le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-11-06-14*

**21. 219-06-14 Reporté**

**22. 220-06-14 Acceptation provisoire – Développement Kildare phase 1**

Considérant le protocole d'entente intervenu entre la Ville et le promoteur en date du 27 avril 2011;

Considérant que les travaux de conduite (aqueduc, égout, pluvial) et de voirie sont complétés, à l'exception des déficiences;

Considérant la recommandation favorable de l'ingénieur mandaté au dossier, soit M. Gaétan Desjardins, de la firme Aecom, reçue le 5 juin 2014 sous le numéro de référence 0521926;

Considérant la recommandation favorable du directeur de projet, M. André St-Gelais;

Considérant qu'une inspection de chantier a été faite le 5 juin 2014;

Considérant que le promoteur a remis à la Ville un cautionnement d'entretien équivalent à 10% du coût total des travaux effectués, soit 65 200 \$, avant les taxes applicables, le cas échéant :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. Que le conseil municipal accepte de façon provisoire les travaux de la phase 1 du Développement Kildare, sous réserve des déficiences et des travaux à compléter, tel que décrit dans la missive de l'ingénieur portant le numéro 0521926, en date du 5 juin 2014;
2. Que le conseil municipal autorise la mairesse, le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-15-06-14*

### **Opérations contractuelles**

23. 221-06-14

Reporté

24. 222-06-14

Octroi de contrat à Aecom pour la préparation des plans et devis préliminaires, définitifs, de l'appel d'offres et pour la surveillance des travaux de drainage et de stabilisation du talus situé au 1 000, avenue Sainte-Brigitte, conformément à l'appel d'offres SBDL2014-05

Considérant l'appel d'offres public SBDL2014-05, publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 16 avril 2014, pour la préparation des plans et devis préliminaires, définitifs, de l'appel d'offres et pour la surveillance des travaux de drainage et de stabilisation du talus situé au 1 000, avenue Sainte-Brigitte;

Considérant la Résolution 139-04-14 - *Adoption des critères de sélection pour les services professionnels pour les travaux de stabilisation de la pente face au 1 000, avenue Sainte-Brigitte;*

Considérant qu'à la date limite du 6 mai 2014, cinq (5) soumissions ont été déposées;

Considérant que les membres du comité de sélection ont analysé les soumissions selon le système d'évaluation et de pondération des offres, lors du comité de travail du 29 mai 2014;

Considérant que le rapport d'analyse des soumissions déposé par le comité de sélection présente les résultats suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Pointage interimaire</b>	<b>Prix soumis</b>	<b>Pointage final</b>	<b>Rang</b>	<b>Conformité</b>
<b>Aecom</b>	92	34 990,00 \$	40,58	1	Oui
<b>Génio</b>	86	48 896,63 \$	27,81	2	Oui
<b>Consultants SM</b>	83	51 870,00 \$	25,64	3	Oui
<b>Dessau</b>	88	55 000,00 \$	25,09	4	Oui
<b>Roche</b>	57	L'enveloppe de prix n'a pas été ouverte puisque le pointage interimaire est sous 70.			

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le premier rang et dont la soumission est conforme aux exigences, selon la grille d'évaluation et de pondération des soumissions adoptée par la Résolution 139-04-14, soit à *Aecom*, pour des services professionnels incluant la préparation des plans et devis préliminaires, définitifs, de l'appel d'offres et pour la surveillance des travaux de drainage et de stabilisation du talus situé au 1 000, avenue Sainte-Brigitte, pour un montant de 34 990,00 \$, avant les taxes applicables, conformément à l'appel d'offres public SBDL2014-05;
2. D'utiliser le Règlement d'emprunt 718-14 afin d'assurer le paiement du projet;
3. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **Autorisations de signatures**

25. 223-06-14

#### **Désignation d'un représentant de la bibliothèque municipale auprès du Réseau BIBLIO**

Considérant que le conseil municipal doit désigner un représentant pour siéger au Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;

Considérant qu'aucun représentant n'est actuellement désigné;

Considérant que M. le conseiller Charles Durocher agit à titre de responsable de la culture :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De désigner M. le conseiller Charles Durocher comme représentant de la bibliothèque municipale auprès du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
2. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

26. 224-06-14

#### **Ratification de la signature de l'entente hors cour dans le dossier 200-17-014142-111**

Considérant le règlement hors cour intervenu le 13 mai dernier dans le

cadre du dossier 200-17-014142-111, Diane St-Pierre et al. c. Construction Richard Chabot inc. et al. :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De ratifier l'entente hors cour « Transaction et quittance » dans le dossier 200-17-014142-111;
2. D'autoriser la mairesse et/ou le directeur général à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Document déposé : DOC-14-06-14

**27. 225-06-14 Désignation des signataires pour la convention d'aide avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

Considérant que la Ville a obtenu, en mars 2013, une autorisation de principe pour l'attribution d'une aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase II pour le projet de réaménagement des parcs de loisirs*;

Considérant que la Ville a déposé, le 9 juin 2014, les plans 100 % définitifs de son projet auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

Considérant que la Ville doit désigner un signataire pour la convention d'aide avec le Ministère en vue de l'autorisation finale :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'autoriser Mme la mairesse Wanita Daniele, et le directeur général et trésorier adjoint, M. Daniel Pelletier, à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'octroi d'une subvention pour le réaménagement du parc des Saphirs dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase II, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente;
2. D'autoriser la mairesse et/ou le directeur général à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Ressources humaines**

**28. 226-06-14 Embauche de M. Alexandre G. Voyer au poste de coordonnateur à la programmation (remplacement de congé de maternité)**

Considérant que Mme Caroline Parent, coordonnatrice à la programmation, quittera ses fonctions le 11 juin prochain pour un congé de maternité;

Considérant que la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon, a démontré que les fonctions qu'occupe Mme Caroline Parent relèvent d'un domaine spécialisé en loisirs et occasionnent une charge de travail considérable ne pouvant être partagée auprès de ressource à l'interne;

Considérant l'entente intervenue avec le directeur général par intérim, M. Serge Demers;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon, et du directeur général, M. Daniel Pelletier :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De procéder à l'embauche de M. Alexandre G. Voyer au poste de coordonnateur à la programmation, à temps plein, pour une durée d'au plus 12 mois, conformément à la recommandation du directeur général, M. Daniel Pelletier, selon les dispositions du contrat traitant des conditions de travail des employés qui lui sont attribuables;
2. D'autoriser la mairesse et/ou le directeur général à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**29. 227-06-14 Embauche de M. Christian Dallaire au poste d'horticulteur, saisonnier, contractuel**

Considérant que Mme Laurence Dessurault, hortultrice saisonnière, a quitté ses fonctions le 23 mai dernier pour un retrait préventif et un congé de maternité;

Considérant que les fonctions qu'occupe Mme Laurence Dessurault relèvent d'un domaine spécialisé en horticulture et occasionnent une charge de travail considérable en cette saison estivale, ne pouvant être partagées auprès des ressources à l'interne;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics, M. Christian Bilodeau et du directeur général, M. Daniel Pelletier :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De procéder à l'embauche M. Christian Dallaire au poste d'horticulteur, à temps plein, saisonnier, pour un contrat d'une durée indéterminée, conformément à la recommandation du directeur général et trésorier adjoint, M. Daniel Pelletier, selon les dispositions de la Convention collective des Cols bleus (Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4944) qui lui sont applicables;
2. Que cette embauche soit conditionnelle à une période probation, conformément à Convention collective des Cols bleus (Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4944);
3. D'autoriser la mairesse et/ou le directeur général à signer les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**



Adoptée à l'unanimité des conseillers

**Divers**

30. 228-06-14 Demande d'étude en vue de la création d'un parc régional

Considérant que les municipalités de Lac-Beauport et de Sainte-Brigitte-de-Laval sont identifiées au schéma d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec comme étant un pôle de développement touristique;

Considérant la volonté exprimée par le conseil municipal pour la mise en valeur, à des fins récréotouristiques, du territoire boisé et montagneux situé en zone récréoforestière à la convergence de la Ville, de Lac-Beauport et des Cantons-unis de Stoneham-et-Tewkesbury;

Considérant que le réseau de sentiers, exploité dans ce secteur par la station *Les Sentiers du Moulin*, se situe en grande partie sur le territoire de la Ville, et qui rejoignait autrefois la station de Saint-Adolphe à Stoneham;

Considérant la mise en place imminente, sur le territoire de la Ville, d'un projet privé de nature récréotouristique, complémentaire aux activités des *Sentiers du Moulin*;

Considérant que la station *Les Sentiers du Moulin* a été identifiée par l'*Office de Tourisme de Québec* comme étant l'un des trois pôles régionaux à développer pour la mise en valeur du vélo de montagne, une activité considérée d'ailleurs par l'Office comme l'un des créneaux les plus prometteurs pour la promotion de la région de Québec à des fins touristiques;

Considérant la tenue récente de rencontres exploratoires, auxquelles ont participé des représentants des trois municipalités concernées, de la M.R.C. de La Jacques-Cartier et du CLD de La Jacques-Cartier, pour évaluer en collégialité l'opportunité de créer un tel parc régional en vue d'encadrer et de favoriser la mise en valeur de ce territoire;

Considérant l'intérêt suscité par le projet et la volonté spontanée de tous les participants aux rencontres exploratoires à ce que cette avenue de mise en valeur du territoire soit approfondie :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De demander à la M.R.C. de La Jacques-Cartier qu'elle réserve une somme de 25 000 \$ destinée à l'engagement d'une firme ou d'un professionnel pour, dans un premier temps, analyser l'opportunité de créer un parc régional et, dans un deuxième temps, établir un plan d'aménagement et de gestion de cet éventuel parc régional selon les prescriptions du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
2. Que cette résolution soit transmise à la M.R.C. de la Jacques-Cartier, aux municipalités de Lac-Beauport et des Cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;
3. D'autoriser la mairesse et/ou le maire suppléant, le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

31. 229-06-14 Tenue de l'édition 2015 du Défi têtes rasées Leucan à Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant la demande de M. Jean-Philip Leclerc, pompier et premier

répondant de la Ville visant à tenir l'édition 2015 du Défi têtes rasées Leucan sur le territoire de la Ville;

Considérant le souhait du conseil municipal de supporter cette cause et de s'y associer :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De tenir l'édition 2015 du Défi têtes rasées de Leucan à la caserne de Sainte-Brigitte-de-Laval;
2. D'autoriser la mairesse, le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**32. 230-06-14 Modification au calendrier des séances**

Considérant l'article 319 de la LCV :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De modifier le calendrier des séances afin de déplacer la séance ordinaire prévue le lundi 14 juillet, à 19 h 30, au lundi 21 juillet, à 19 h 30, à l'église de Sainte-Brigitte-de-Laval;
2. De procéder à l'affichage nécessaire, conformément à la loi;
3. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**33. 231-06-14 Modification de la Résolution 152-04-14**

Considérant la Résolution 152-04-14 ayant pour titre « Autorisation d'acquisition des lots 196-31, 196-32 et 196-40 »;

Considérant que cette résolution doit être modifiée afin d'y ajouter la somme nécessaire et la raison de ladite acquisition :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De modifier le point 1 de la Résolution 152-04-14 afin qu'il se lise comme suit :
  - « 1. D'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 196-31 et 196-32 et 196-40 de la Paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval, circonscription foncière de Montmorency, d'une superficie totale respectivement de 1 765,1 mètres carrés et de 929 mètres carrés, propriété respective de Mme Louise Cantin et Mme Johanne Laroche, pour les sommes respectives de 8 800,00\$ et de 4 600,00\$ plus taxes si applicables, nécessaires à des fins de réserve foncière et de remembrement en vue de permettre l'aménagement de services municipaux, d'une école ainsi qu'à l'ouverture de rues

et à l'installation de services municipaux; »

2. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

## **Période de questions #2**

34. 232-06-14 Période de questions #2

À 20 h 40, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 710-13 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 679-13.*

La période de questions s'est terminée à 21 h 10.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

## **Dispositions finales**

35. 233-06-14 Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.

**Il est résolu de lever la séance à 21 h 10.**

**Vote pour :** Mme la conseillère Marie-Ève Racine, MM les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal<sup>1</sup>.**

---

**Mme Wanita Daniele**  
**Mairesse**

---

**Andrée-Anne Turcotte**  
**Greffière adjointe**

---

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

Mme la mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. Le greffier ou la greffière adjointe ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.